INFO TRAVAUX
Rue des Ifs et des Mélèzes
à STRASBOURG

Strasbourg, le 12 NOV. 2026

Madame, Monsieur,

L'Eurométropole de Strasbourg, au service des habitants et des communes, veille en permanence à la qualité des équipements et services dont elle a la responsabilité sur l'ensemble de son territoire. Pour cela, elle assure régulièrement leur entretien, leur amélioration, leur réfection, dans un souci permanent de confort et de bien-être pour toutes et tous.

Afin de répondre aux difficultés de stationnement rencontrées par les riverains de la rue des Ifs et de la rue des Mélèzes à Strasbourg, et en concertation avec la Direction de territoire, des travaux de signalisation vont être réalisés. Nous souhaitions ainsi vous informer que les services métropolitains vont procéder au pré-marquage des cases de stationnement **à partir du 23 novembre 2026**.

Les riverains disposeront alors d'un délai de quinze jours durant lequel ils pourront faire part de leurs éventuelles observations sur l'implantation des cases de stationnement auprès du responsable de projet. À cette issue, les travaux de marquage définitif seront programmés, sous réserve de conditions météorologiques favorables.

Un certain nombre de désagréments sont susceptibles de perturber quelque peu la vie et le quotidien du quartier pendant la durée du chantier : *la fiche figurant au dos de ce courrier vous apporte les informations pratiques concernant la préparation et le déroulé de cette opération.*

Par ailleurs, le responsable du projet, dont les coordonnées figurent au verso, se tient à votre disposition pour toute information utile.

Merci pour votre compréhension.

Service Voies Publiques

LETTRE AUX RIVERAINS
DE LA RUE DES IFS ET DES MÉLÈZES
67100 STRASBOURG

INFORMATIONS PRATIQUES

Nature des travaux	Création d'emplacements de stationnement.
Localisation	Rue des Ifs et rue des Mélèzes à Strasbourg
Calendrier	À partir du 23 novembre 2026
Perturbations générées	Stationnement interdit dans la zone d'intervention.
Mesures d'accompagnement	• Panneaux d'information installés 72 heures avant l'entrée en vigueur des interdictions. • Limitation des nuisances demandée aux entreprises intervenantes.
Contact pour toute information avant et pendant le chantier	Hugo AMBOS *Maîtrise d'Ouvrage des Projets de Proximité* hugo.ambos@strasbourg.eu – 03 68 98 24 01